

Séance du 12 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de LA TRIMOUILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Brigitte ABAUX, Maire.

Date de la convocation : 06 juillet 2023
 Date d'affichage de la convocation : 06 juillet 2023
 Nombre de Conseillers en exercice : 14
 Nombre de Conseillers présents : 8
 Nombre de Conseillers représentés : 3
 Nombre de Conseillers absents : 3

Présents : Mme ABAUX Brigitte. MM. PICHEREAU Ludovic. DESHAIS Christophe. Mme GUILLET Valérie. MM. VAN THILLO Louis. MORISSET Fabien. BONGRAND Jérôme. Mme MAUDUIT Ophélie.

Absents représentés : M. GUILLON Alain (a donné pouvoir à M. PICHEREAU Ludovic).
 M. KRZYZELEWSKI Richard (a donné à pouvoir à Mme ABAUX Brigitte).
 Mme RIGOLET Cécile (a donné pouvoir à M. DESHAIS Christophe).

Absent excusé : M. VOISIN Matthieu.

Absents : M. LAPORTE MANY Antoine. Mme GLAIN Alexandra épouse BRESCIANINI.

Mme Ophélie MAUDUIT a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé.

Ordre du jour :

- Election d'un secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

2023_49 Recrutement d'un agent d'entretien en contrat CAE-CUI-PEC à temps non complet (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi- Contrat Unique d'Insertion-Parcours Emploi Compétences).

2023_50 Vente des tables de l'ancienne salle des fêtes.

- Décision modificative.

- Compte-rendu des décisions prises par le Maire.

- Questions diverses.



2023_49 Recrutement d'un agent d'entretien en contrat CAE-CUI-PEC à temps non complet (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi- Contrat Unique d'Insertion-Parcours Emploi Compétences).

Mme le Maire rappelle que le dispositif Parcours Emploi Compétences est destiné aux publics éloignés du marché du travail en recherche d'une insertion durable.

Sa mise en œuvre repose sur l'emploi, la formation et l'accompagnement.

L'employeur bénéficie d'une aide financière de l'Etat définie par rapport aux critères d'éligibilité de la personne recrutée.

Mme le Maire propose de recruter un agent d'entretien, à temps non complet (26 heures par semaine), en contrat CAE-CUI-PEC.

Celui-ci sera chargé principalement de la surveillance des enfants, de l'entretien des locaux scolaires et de la salle polyvalente.

Il sera également affecté à la gestion du camping l'été.

Elle soumet ce sujet à l'avis de l'assemblée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de recruter à compter du 1^{er} septembre 2023 un agent d'entretien en contrat CAE-CUI-PEC, pour une durée de 12 mois renouvelable dans la limite de 18 mois,
- fixe la durée hebdomadaire de travail à 26 heures/semaine (26/35^{ème}),
- définit la rémunération de l'agent sur la base du SMIC horaire,
- s'engage à mettre en œuvre, en faveur du salarié recruté, des actions d'accompagnement, de tutorat et de formation,
- décide d'inscrire au budget communal les crédits correspondants,
- autorise Mme le Maire ou en cas d'absence, MM les Adjoints, à signer la convention et le contrat de travail ainsi que tout document s'y rapportant.

2023_50 Vente des tables de l'ancienne salle des fêtes.

Mme le Maire rappelle qu'à ce jour, il reste 7 tables à vendre qui étaient utilisées jusqu'ici par le Club de l'Amitié.

Trop lourdes à manœuvrer, elles ont été remplacées par des tables pliantes en polypropylène.

Elle précise que ce bien ne figure plus sur l'état de l'actif communal.

Mme le Maire demande aux Conseillers de fixer le prix de vente et les modalités de cession.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe le prix de vente comme suit :
 - **7 tables rectangulaires 200 cm x 78 cm**, plateau 2,4 cm d'épaisseur en lamellé collé pin, cadre métallique, pieds métalliques pliables, au tarif de 10 € la pièce.
- autorise Mme le Maire :
 - à effectuer la publicité liée à cette cession,
 - à vendre le mobilier ci-dessus mentionné, à tout acquéreur qui fera une offre conforme au prix fixé, par ordre chronologique de réception,
 - à émettre le titre de recettes correspondant sur le budget communal (article 75888-autres produits de gestion courante),
 - à signer tout document relatif à cette affaire.

Il est précisé que le mobilier est cédé en l'état. La Commune ne pourra pas être tenue responsable de l'utilisation que l'acheteur en fera. Celui-ci le récupérera à ses frais.

- Décision modificative.

Néant

- Compte-rendu des décisions prises par le Maire.

Néant.

- Questions diverses.

Lotissement : les demandes de permis de construire sont en cours d'instruction

Site Poitou-Brenne : le site sera agrémenté de nouvelles photographies.

La séance est close à 19 h 45.

Mme le Maire,
Brigitte ABAUX

Mme la Secrétaire de séance,
Ophélie MAUDUIT